

Formation continue à la Division commerciale : pourquoi mandater une entreprise privée ?

Ivan Godat (Verts)

Le plan d'étude au sein de la Division commerciale va subir un lourd changement, notamment pour l'école professionnelle et l'école de commerce. Les enseignant-es doivent se préparer à un enseignement par compétence opérationnelle. L'entrée en vigueur est normalement fixée en 2022 et 2023

Pour ce faire, une entreprise privée, Konvink, a été mandatée et imposée comme entreprise formatrice. Il s'agit d'une SA zurichoise, qui propose à travers une plateforme numérique un programme de cours digital et gargantuesque. Les enseignant-es devront se former à distance et répondre à des examens en ligne (e-tests), à repasser en cas d'échec. Visiblement, on ne privilégie ni la réflexion ni l'apprentissage en commun. C'est donc du chacun pour soi, sous le contrôle de la direction de la Division commerciale.

Or, dans notre région, AvenirFormation existe depuis plusieurs années et œuvre avec succès dans le domaine de la formation continue.

Les questions suivantes sont posées au Gouvernement :

- 1. Qui a mandaté Konvink SA pour assurer cette formation ?**
- 2. Les autorités jurassiennes ont-elles eu leur mot à dire ?**
- 3. Pour quelles raisons a-t-il été décidé de ne pas recourir aux prestataires habituels, par exemple AvenirFormation ou les structures publiques de l'espace BEJUNE ?**
- 4. Ces structures ont-elles été contactées avant de donner mandat à cette entreprise zurichoise ?**
- 5. Qui va payer la facture de Konvink SA ? (coût par année et par enseignant-e) ?**
- 6. Faut-il craindre à l'avenir que l'école jurassienne du Secondaire 2 passe par Konvink SA pour la formation continue de ses enseignant-es ?**

Ivan Godat (Verts)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Christelle Baconat (Verts)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Tania Schindelholz (CS-POP)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)

- Pauline Godat (Verts)
- Hanno Schmid (Verts)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

Intervention déposée officiellement le 14 février 2022

Documents annexés